

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1153

7 mai 2014

SOMMAIRE

Aberdeen Global II	55332	Décor Peinture S.A.	55300
Ares ECSF II North S.à r.l.	55329	Décor Peinture S.A.	55301
Au Pays des Merveilles Sarl	55298	EPF Acquisition Co 9 S.à r.l.	55319
BBA Aviation S.à r.l.	55337	European Credit Y S.à r.l.	55344
Beechbrook Mezzanine 1 S.à r.l.	55301	European Rail Freight Holding S.à r.l.	55299
Blue Gem Luxembourg 1 D S.à r.l.	55298	F2i ESE S.à r.l.	55344
Brasserie-Restaurant-Pizzeria «Romain»	55299	Ferguson S.à.r.l.	55301
Bridge Development Corp II S.A.	55299	Global Excellence Premium Securitization S.A.	55300
Caparmor S.A.	55301	Hines Luxembourg Master Holdings S. à r.l.	55302
Celeno International S.A.	55298	Ijsselmeer Investments Limited	55314
CENTRUM Holding Luxembourg S.à r.l.	55298	Kamfe Holding S.A.	55335
Circuit Foil Luxembourg	55298	Lunar Office S.à r.l.	55321
Colony Luxembourg S.à.r.l.	55299	Lunar Retail S.à r.l.	55319
Colruyt Gestion S.A.	55300	Robson S.à r.l.	55324
Colruyt Luxembourg S.A.	55300	Sparkling GC 2 S.C.A.	55318
Community Link S.A.	55299	Suez Environnement Ré S.A.	55317
Cooper Holdings II, S.à r.l.	55341		

Au Pays des Merveilles Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7231 Helmsange, 28, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 162.009.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014035194/9.
(140040187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Celeno International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 149.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mars 2014.
Référence de publication: 2014035247/10.
(140039894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

CENTRUM Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 158.741.

Die berufliche Adresse des Geschäftsführers Herrn Mario Warny hat sich mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 geändert und lautet nun wie folgt: 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, den 6. März 2014.
Für CENTRUM Holding Luxembourg S.à r.l.
Ein Bevollmächtigter
Référence de publication: 2014035249/14.
(140040195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Circuit Foil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach.
R.C.S. Luxembourg B 93.110.

La liste des fondés de pouvoir de la société au 05-03-2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Catherine Sonnet.
Référence de publication: 2014035252/11.
(140040155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Blue Gem Luxembourg 1 D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.875,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 128.309.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mars 2014.
Référence de publication: 2014035202/10.
(140040273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Bridge Development Corp II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 116.050.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014035223/11.

(140040516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Brasserie-Restaurant-Pizzeria «Romain», Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 7, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 29.437.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014035204/13.

(140040323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Colony Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 88.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014035256/10.

(140040227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Community Link S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.621.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014035259/10.

(140040439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

European Rail Freight Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014035307/10.

(140040043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Colruyt Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.485.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

Colruyt Gestion S.A.

Jozef Colruyt

Gérant

Référence de publication: 2014035257/14.

(140039853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Colruyt Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.296.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

Colruyt Luxembourg S.A.

Jozef Colruyt

Gérant

Référence de publication: 2014035258/14.

(140039849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Décor Peinture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.408.

L'Assemblée s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 juin 2013 et a décidé à l'unanimité de révoquer Monsieur Luis VIEIRA PINTO en tant qu'Administrateur-Délégué et qu'Administrateur et de nommer en lieu et place à ces deux fonctions, Monsieur Erwin MAYNE, architecte, né à Braine l'Alleud (Belgique), le 07/11/1972, demeurant 50, rue de la Scierie L-3279 Bettembourg (Luxembourg).

Son mandat a pris effet le 01/01/2013 jusqu'à l'AGO qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014035276/14.

(140040427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Global Excellence Premium Securitization S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 158.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Global Excellence Premium Securitization S.A.

Signature

Référence de publication: 2014035350/12.

(140040451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Décor Peinture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.408.

L'Assemblée s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 juin 2012 et a décidé à l'unanimité de révoquer Monsieur David BENIZRI en tant que Commissaire aux Comptes et de nommer en lieu et place à cette fonction, Madame Letizia LICATA, Commissaire aux Comptes, née à Metz (France), le 12/03/1975, demeurant 30, rue Raymond Poincaré L2342 Luxembourg (Luxembourg).

Son mandat a pris effet le 01/01/2012 jusqu'à l'AGO qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014035277/14.

(140040427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Caparmor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.226.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 février 2014

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, Monsieur Victor BADIN et la société S.G.A. SERVICES S.A., sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans, avec effet rétroactif au 27 mars 2013.

Monsieur Eric HERREMANS, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans, avec effet rétroactif au 27 mars 2013.

Pour la société

CAPARMOR S.A.

Référence de publication: 2014035244/15.

(140040049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Beechbrook Mezzanine 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 144.352.

Par résolutions signées en date du 4 mars 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Sandra Legrand, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Référence de publication: 2014035196/15.

(140040536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Ferguson S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 183.385.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Référence de publication: 2014035311/10.

(140040370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Hines Luxembourg Master Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 184.846.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on twelfth of February.

Before Us, Maître SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hines Rose de Cherbourg Associates LLC, a limited liability company constituted and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington - New Castle County 19801, Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5364211;

Itself duly represented for the purposes hereof by Ms. Samira BOUDALIA, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Houston, Texas, United States of Delaware, on February, 2014.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hines Luxembourg Master Holdings S. à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the acquisition, creation, development, holding, and realisation of a portfolio of real estate assets, consisting of real property or contractual rights to property, building rights and of securities, interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

- Each share entitles to one (1) vote.

- Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management**Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of at least two (2) managers or, as the case may be, (ii) by the signature of the sole manager or (iii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 governing commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

Hines Rose de Cherbourg Associates LLC, prenamed, declares to subscribe all the twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of twelve thousand five hundred (12,500.-) shares with a par value of one euro (EUR 1.-), of "Hines Development Holdings S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B 179148, with registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The existence and the valuation of the contributions in kind is evidenced by a statement of contribution issued by the management of "Hines Development Holdings S.à r.l." as well as by a statement issued by "Hines Rose de Cherbourg Associates LLC", prenamed.

The statement of contribution and the statement, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand and four hundred euro (EUR 1,400.-).

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2014.

The first general meeting will be held in 2015.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of managers at three and further resolved to elect the following in their respective capacity as a Manager of the Company for an unlimited period of time:

- *Manager*

* Mr. Mark Sears, born in Delaware (USA) on 11th of August 1953, professionally residing at Welbeck Street, London, W1G 9YQ, United Kingdom;

- *Manager*

* Mr. Damian Pons, born in Madrid (Spain) on 28th of May 1977, professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- *Manager*

* Mr. Kenneth MacRae, born in Richmond (USA). On 30th of May 1962, professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. The registered office shall be at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de droit civil résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Hines Rose de Cherbourg Associates LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington - New Castle County 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Delaware sous le numéro 5364211,

dûment représentée par Madame Samira BOUDALIA, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Houston, Texas, Etats Unis d'Amérique en février 2014.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis du notaire soussigné de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg et dont les statuts auront la teneur qui suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Hines Luxembourg Master Holdings S.à r.l. (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition, la création, le développement, la détention et la réalisation d'un portfolio des biens immobiliers sous forme des biens immobiliers, de droits contractuels à la propriété, de droit à la construction ou de titres, de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de

ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieux et dates précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

- Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

- Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à

l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Élection et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés, à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par (i) la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants ou, le cas échéant par (ii) la signature du gérant unique ou par (iii) la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la

conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Souscription et paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

«Hines Rose de Cherbourg Associates LLC», prénommée, déclare souscrire toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société et de les libérer par un apport en nature consistant de douze mille cinq cents (12,500.-) parts sociales ayant une valeur d'un euros (EUR1.-) chacune, de la société dénommée «Hines Development Holdings S.à r.l.», R.C.S. Luxembourg B 179148, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'existence et l'évaluation des apports en nature est certifié par un certificat d'apport émis par la gérance de la «Hines Development Holdings S.à r.l.», prénommée ainsi que par une déclaration émise par «Hines Rose de Cherbourg Associates LLC», prénommée.

Le certificat d'apport et la déclaration, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera au trente-et-un (31) décembre 2014.

La première assemblée générale se tiendra en 2015.

Assemblée générale des associés

La comparante agissant en sa qualité d'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associée unique décide de fixer à trois (3) le nombre minimum de Gérants et de nommer les personnes suivantes en leur qualité de Gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- *Gérant*

* M. Mark Sears, né à Delaware (ETATS-UNIS) le 11 août 1953, dont la résidence professionnelle est située au 5 Welbeck Street, London, W1G 9YQ, Grande-Bretagne

- *Gérant*

* M. Damian Pons, né à Madrid (Espagne) le 28 May 1977, dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- *Gérant*

* M. Kenneth MacRae, né à Richmond (ETATS-UNIS) le 30 Mai 1962, dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

2. Le siège social sera au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant décrit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Boudalia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 février 2014. LAC/2014/8046. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Référence de publication: 2014032880/689.

(140036656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Ijsselmeer Investments Limited, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 13.501,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.938.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of January, before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CFI Euro Holdings Limited, a company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY-KY1-9005, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under registration number 181286 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHÃO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given on January 13, 2014,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Ijsselmeer Investments Limited, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 13,501.-, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg incorporated following a

deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, of 20 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1346 of 3 July 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-127.938 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, of 9 July 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1999 of 25 September 2010.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint the Shareholder as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Esch/Alzette by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

CFI Euro Holdings Limited, une société existant sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social au 87, Mary Street, George Town, KY KY1-9005 Grand Cayman, Iles Caïmanes, et enregistrée auprès du Registrar of Companies des Iles Caïmanes sous le numéro 181286 (l'«Associé Unique»)

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHÃO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution donnée en date du 13 janvier 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que Ijsselmeer Investments Limited, une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 13,501.-, ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée en date du 20 avril 2007 par l'acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 juillet 2007, numéro 1346, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.938 (la «Société»). Ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 9 juillet 2010 par acte du notaire Maître Francis Kessler, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1999 du 25 septembre 2010.

L'Associé Unique, représentée tel que mentionné ci-dessous, reconnaissant avoir été informée des résolutions à prendre sur base de l'agenda suivant:

Agenda

- 1 Dissolution et décision de mettre la société en liquidation.
- 2 Nomination du liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs du liquidateur et de sa rémunération.
- 4 Divers.

a prié le notaire d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer l'Associé Unique comme liquidateur.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

La Société en liquidation est valablement engagée envers les tiers sans aucune limitation par la seule signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé Unique a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur, comme convenu entre les parties concernées.

Dont acte

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1648. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014032901/121.

(140037303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Suez Environnement Ré S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 13.600.000,00.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 12, Zone Industrielle Wolser 2.

R.C.S. Luxembourg B 170.301.

—
*Modifie et complète le dépôt L130167445 du 01/10/2013
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 26 septembre 2013.*

2. Démission de Madame Marie-Ange Debon en qualité d'Administratrice et de Présidente du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de son mandat d'Administratrice et Présidente du Conseil d'Administration de Madame Marie-Ange Debon avec effet immédiat.

3. Démission de Monsieur Jean-Marc Boursier en qualité d'Administrateur

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de son mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Marc Boursier avec effet immédiat.

4. Cooptation de Monsieur Jean-Yves Larroutou en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration décide de coopter comme Administrateur, Monsieur Jean-Yves Larroutou, demeurant professionnellement Tour CB21, 16, Place de l'Iris, F-92040 Paris la Défense Cedex, France, en remplacement du mandat d'Administrateur de Madame Marie-Ange Debon, avec effet immédiat. Cette nomination sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice social arrêtés au 31.12.2013.

Nomination du Président du Conseil d'Administration:

Le Conseil, après en avoir délibéré, nomme Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'administrateur, Monsieur Jean-Yves Larroutou né à Clermont Ferrand, le 17 octobre 1961, demeurant professionnellement Tour CB21,16, Place de l'Iris, F-92040 Paris la Défense Cedex, France

5. Cooptation de Monsieur Olivier Jacquier en qualité d'Administrateur

Le Conseil d'Administration décide de coopter comme Administrateur, Monsieur Olivier Jacquier, demeurant professionnellement Tour CB21, 16, Place de l'Iris, F-92040 Paris la Défense Cedex, France, en remplacement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Marc Boursier. Cette nomination sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice social arrêtés au 31.12.2013.

11. Démission de GDF SUEZ RE S.A.. représenté par Madame Martine Hecq en qualité d'Administrateur

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de son mandat d'Administrateur de GDF SUEZ RE SA, représentée par Madame Martine Hecq, en date du 25 septembre 2013. Le Conseil d'Administration décide de laisser ce poste d'Administrateur vacant.

Le Conseil d'Administration se compose maintenant comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Larroutou, né à Clermont Ferrand, le 17 octobre 1961, demeurant professionnellement Tour CB21, 16, Place de l'Iris, F-92040 Paris la Défense Cedex, France, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
- Suez Environnement Holding BE SA, représenté par Monsieur Daniel Portier, demeurant professionnellement au 5, avenue de la Métrologie, B-1130 Bruxelles, Belgique, Administrateur,
- Monsieur Franck Grimonpont, demeurant au 5, Place Maurice Berteaux, F-78400 Chatou, Administrateur,
- Monsieur Etienne Marot, demeurant professionnellement au 12, Zone Industrielle Wolser 2, L-3225 Bettembourg, Administrateur,
- Monsieur Brian Collins, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Administrateur,
- Monsieur Arthur Scart, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Administrateur,
- Monsieur Mathieu Berthoud, demeurant professionnellement au 5, avenue de la Métrologie, B-1130 Bruxelles, Belgique, Administrateur,
- Monsieur Gaël Falchier, demeurant au 14, rue Edgar Faure, F-75015 Paris, Administrateur,
- Monsieur Olivier Jacquier, demeurant professionnellement Tour CB21, 16, Place de l'Iris, F-92040 Paris la Défense Cedex, France, Administrateur,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014033152/54.

(140036727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Sparkling GC 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.501.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre février

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SPARKLING CAPITAL LIMITED, société de droit de Hong Kong, ayant son siège social sis Suite 8 20/F - One International Finance CTR - 1, Harbour View Street - Central, Hong Kong, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1264235;

représentée par Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée datée du 17 janvier 2014, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société «Sparkling GC2 S.C.A.» (la «Société»), ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Carlo WERSANDT, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1371, le 3 juillet 2010, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3206 du 29 décembre 2011.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 153.501.

Le capital social souscrit de la Société s'élève à cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 181.000,-), représenté par quinze mille et une (15.001) actions de catégorie A (les Actions de Catégorie A) d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), par trois mille quatre-vingt-dix-huit (3.098) actions de catégorie B (les Action de Catégorie B) d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et par une (1) action de catégorie C (l'Action de Catégorie C) avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) (les «Actions»).

La comparante, représentée comme ci-avant, est le seul propriétaire des Actions de la Société.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

La comparante, représentée comme ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société.

L'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnues de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'actionnaire unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante au gérant-commandité et aux membres du conseil de surveillance de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

La comparante s'engage à procéder à l'annulation des Actions de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de l'actionnaire unique ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société est évalué à environ huit cent cinquante euros (850,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2014. Relation: LAC/2014/8626. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014033175/64.

(140037059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

**Lunar Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPF Acquisition Co 9 S.à r.l.).**

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.790.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lunar Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182752

duly represented by Maître Matthias PROCHASKA, lawyer, having his professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 30th, 2014 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Lunar Retail S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.790 (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on September 20th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Conversion of the currency of the Company's share capital from Euro to GBP;
2. Increase of the Company's share capital by an amount of two thousand seven hundred and ten pound sterling (GBP 2,710), in order to bring it from its current amount of ten thousand two hundred ninety pound sterling (GBP 10,290) up to a new amount of thirteen thousand pound sterling (GBP 13,000), through the issuance of two thousand seven hundred and ten (2,710) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each; and
3. Subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to

(i) convert, with immediate effect, the currency of the Company's share capital, currently amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, from Euro into pound sterling at the FX trade exchange rate of 30 January 2014 of zero point eight two three eight GBP/Euro (0.8238 GBP/EUR), resulting in a share capital of the Company of ten thousand two hundred and ninety pound sterling (GBP 10,290), and

(ii) to convert, with immediate effect, the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, into ten thousand two hundred and ninety (10,290) shares with a par value of one GBP (GBP 1) each.

As a result of the above conversion, the amount of seven point five pound sterling (GBP 7.50) will be allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two thousand seven hundred and ten pound sterling (GBP 2,710) up to a new amount of thirteen thousand pound sterling (GBP 13,000), through the issuance of two thousand seven hundred and ten (2,710) new shares having a par value of one pound sterling (GBP 1) each.

All of the two thousand seven hundred and ten (2,710) newly issued shares have been subscribed by the Sole Shareholder at a total price of two thousand seven hundred and ten pound sterling (GBP 2,710), to be entirely allocated to the share capital of the Company. All of the two thousand seven hundred and ten pound sterling (GBP 2,710) have been fully paid up in cash so that the amount of two thousand seven hundred and ten pound sterling (GBP 2,710) is as of now at the disposal of the Company, proof of which is given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Company's articles of association in order to read as follows:

“ Art. 5. Capital.

1.1. The share capital is set at thirteen thousand pound sterling (GBP 13,000.-), represented by thirteen thousand (13,000) shares in registered form, having a nominal value of one pounds sterling (GBP 1.-) each.

1.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Lunar Holding S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 182752,

dûment représentée par Maître Matthias PROCHASKA, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 janvier 2014.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société Lunar Retail S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 180.790 (la «Société») et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l' «ordre du jour»):

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro en livre sterling;

2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de deux mille sept cent dix livres sterling (GBP 2.710), afin de le porter de son montant actuel de dix mille deux cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 10.290) jusqu'à un nouveau montant de treize mille livres sterling (GBP 13.000) par l'émission de deux mille sept cent dix (2.710) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune; et

3. Modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de

(i) convertir, avec effet immédiat, la devise du capital social de la Société, dont le montant actuel est de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, de l'Euro en livre sterling au taux de change Forex du 30 janvier 2014, de zéro virgule huit mille deux cent trente huit livre sterling/Euro (0,8238 GBP/EUR), donnant un capital social de la Société de dix mille deux cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 10.290), et

(ii) de convertir, avec effet immédiat, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, en dix mille deux cent quatre-vingt-dix (10.290) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

En conséquence de la conversion susmentionnée, le montant de sept virgule cinq livres sterling (GBP 7,5) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux mille sept cent dix livres sterling (GBP 2.710), afin de le porter de son montant actuel de dix mille deux cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 10.290) à un nouveau montant de treize mille livres sterling (GBP 13.000) par l'émission de dix mille deux cent quatre-vingt-dix (10.290) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

L'ensemble des deux mille sept cent dix (2.710) nouvelles parts sociales a été entièrement payé en numéraire, de sorte que le montant de deux mille sept cent dix livres sterling (GBP 2.710) est dès maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve est apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à treize mille livres sterling (GBP 13.000.-), représenté par treize mille (13.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 février 2014. LAC/2014/6458. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014032811/135.

(140037259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Lunar Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.676.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lunar Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182752

duly represented by Maître Matthias PROCHASKA, lawyer, having his professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 30th, 2014 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Lunar Office S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.676 (the “Company”)

and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 20th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the “Agenda”):

Agenda

1. Conversion of the currency of the Company’s share capital from Euro to GBP;
2. Increase of the Company’s share capital by an amount of two thousand seven hundred and ten pound sterling (GBP 2,710), in order to bring it from its current amount of ten thousand two hundred ninety pound sterling (GBP 10,290) up to a new amount of thirteen thousand pound sterling (GBP 13,000), through the issuance of two thousand seven hundred and ten (2,710) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each; and
3. Subsequent amendment of article 5 of the Company’s articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to

(i) convert, with immediate effect, the currency of the Company’s share capital, currently amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, from Euro into pound sterling at the FX trade exchange rate of 30 January 2014 of zero point eight two three eight GBP/Euro (0.8238 GBP/EUR), resulting in a share capital of the Company of ten thousand two hundred and ninety pound sterling (GBP 10,290), and

(ii) to convert, with immediate effect, the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, into ten thousand two hundred and ninety (10,290) shares with a par value of one GBP (GBP 1) each.

As a result of the above conversion, the amount of seven point five pound sterling (GBP 7.50) will be allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company’s share capital by an amount of two thousand seven hundred and ten pound sterling (GBP 2,710) up to a new amount of thirteen thousand pound sterling (GBP 13,000),

through the issuance of two thousand seven hundred and ten (2,710) new shares having a par value of one pound sterling (GBP 1) each.

All of the two thousand seven hundred and ten (2,710) newly issued shares have been subscribed by the Sole Shareholder at a total price of two thousand seven hundred and ten pound sterling (GBP 2,710), to be entirely allocated to the share capital of the Company. All of the two thousand seven hundred and ten pound sterling (GBP 2,710) have been fully paid up in cash so that the amount of two thousand seven hundred and ten pound sterling (GBP 2,710) is as of now at the disposal of the Company, proof of which is given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Company’s articles of association in order to read as follows:

“ Art. 5. Capital.

1.1. The share capital is set at thirteen thousand pound sterling (GBP 13,000.-), represented by thirteen thousand (13,000) shares in registered form, having a nominal value of one pounds sterling (GBP 1.-) each.

1.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Lunar Holding S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 182752,

dûment représentée par Maître Matthias PROCHASKA, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 janvier 2014.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société Lunar Office S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 182.676 (la «Société»)

et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l' «ordre du jour»):

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro en livre sterling;
2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de deux mille sept cent dix livres sterling (GBP 2.710), afin de le porter de son montant actuel de dix mille deux cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 10.290) jusqu'à un nouveau montant de treize mille livres sterling (GBP 13.000) par l'émission de deux mille sept cent dix (2.710) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune; et
3. Modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de

(i) convertir, avec effet immédiat, la devise du capital social de la Société, dont le montant actuel est de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, de l'Euro en livre sterling au taux de change Forex du 30 janvier 2014, de zéro virgule huit mille deux cent trente huit livre sterling/Euro (0,8238 GBP/EUR), donnant un capital social de la Société de dix mille deux cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 10.290), et

(ii) de convertir, avec effet immédiat, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, en dix mille deux cent quatre-vingt-dix (10.290) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

En conséquence de la conversion susmentionnée, le montant de sept virgule cinq livres sterling (GBP 7,5) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux mille sept cent dix livres sterling (GBP 2.710), afin de le porter de son montant actuel de dix mille deux cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 10.290) à un nouveau montant de treize mille livres sterling (GBP 13.000) par l'émission de dix mille deux cent quatre-vingt-dix (10.290) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

L'ensemble des deux mille sept cent dix (2.710) nouvelles parts sociales a été entièrement payé en numéraire, de sorte que le montant de deux mille sept cent dix livres sterling (GBP 2.710) est dès maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve est apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à treize mille livres sterling (GBP 13.000.-), représenté par treize mille (13.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 février 2014. LAC/2014/6157. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Référence de publication: 2014032975/136.

(140036614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Robson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.536.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.698.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Teslin Holdings Inc., a company governed by the laws of the Province of British Columbia and having its registered office at 200, 10991 Shellbridge Way, Richmond, BC, V6X 3C6, Canada (the "Sole Shareholder").

Hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. - The appearing party is the sole shareholder of "Robson S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Me Francis Kessler, prenamed, on 10 May 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 2142 dated 13 September 2011 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 161.698 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by Me Francis Kessler, prenamed, on 14 December 2012, published in the Mémorial C on 1st March 2013, number 516.

II. - That the 71 (seventy-one) ordinary shares and the 3,641 (three thousand six hundred and forty-one) mandatory redeemable preferred shares of the Company, all with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice rights;

2. Redemption by the Company of a global number of 9 (nine) ordinary shares and 167 (one hundred sixty-seven) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") composed of 4 (four) class A MRPS, 1 (one) class B MRPS, 10 (ten) class C MRPS, 78 (seventy-eight) class D MRPS and 2 (two) class E MRPS and 72 (seventy-two) class G MRPS, each having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) and currently held by the Company's sole shareholder;

3. Decrease of the share capital of the Company by a global amount of USD 176,000 (one hundred seventy-six thousand United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 3,712,000 (three million seven hundred and twelve thousand United States Dollars) to USD 3,536,000 (three million five hundred and thirty-six thousand United States Dollars) by the cancellation of 9 (nine) ordinary shares and 167 (one hundred sixty-seven) MRPS, each having a

nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), the reimbursement of the share premium of the Company by an amount of USD 16,605,369.94 (sixteen million six hundred and five thousand three hundred sixty-nine United States Dollars and ninety-four Cents), the reimbursement of the special reserve of MRPS by an amount of USD 167,000 (one hundred sixty-seven thousand United States Dollars) and the decrease of the legal reserve of the Company by an amount of USD 17,600 (seventeen thousand six hundred United States Dollars);

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8. of the articles of association of the Company;

5. Delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the sole shareholder of the Company further to resolution 3. above; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder (i) waives its right to the prior notice of the current meeting, (ii) acknowledges being sufficiently informed on the agenda, (iii) considers being validly convened and therefore (iv) agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

It is further resolved that the Sole Shareholder waives any rights to the prior written notice relating to the redemption procedure as stated under article 11.5 of the articles of association of the Company.

Second resolution:

It is resolved that the Company redeems a global number of 9 (nine) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), each having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "Redeemed Ordinary Shares") and 167 (one hundred sixty-seven) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS"), each having nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "Redeemed MRPS"), from the Sole Shareholder (the "Redemption of MRPS"), as follows:

- 4 (four) class A MRPS for a global nominal value of USD 4,000 (four thousand United States Dollars);
- 1 (one) class B MRPS for a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars);
- 10 (ten) class C MRPS for a global nominal value of USD 10,000 (ten thousand United States Dollars);
- 78 (seventy-eight) class D MRPS for a global nominal value of USD 78,000 (seventy-eight thousand United States Dollars);
- 2 (two) class E MRPS for a global nominal value of USD 2,000 (two thousand United States Dollars); and
- 72 (seventy-two) class G MRPS for a global nominal value of USD 72,000 (seventy-two thousand United States Dollars).

The Redemption of MRPS is made at a global redemption price amounting to USD 16,965,969.94 (sixteen million nine hundred and sixtyfive thousand nine hundred and sixty-nine United States Dollars and ninety-four Cents) (the "Redemption Price") calculated in accordance with article 11.4 of the articles of association of the Company and which will be settled as follows (the "Repayment"):

- an amount of USD 9,000 (nine thousand United States Dollars) corresponding to the global nominal value of the Redeemed Ordinary Shares;
- an amount of USD 494,903.07 (four hundred ninety-four thousand nine hundred and three United States Dollars and seven Cents) corresponding to the share premium amount of Ordinary Shares to be redeemed;
- an amount of USD 900 (nine hundred United States Dollars) corresponding to the legal reserve amount of the Ordinary Shares to be redeemed;
- an amount of USD 167,000 (one hundred sixty-seven thousand United States Dollars) corresponding to the global nominal value of the Redeemed MRPS;
- an amount of USD 16,110,466.87 (sixteen million one hundred and ten thousand four hundred and sixty-six United States Dollars and eighty-seven Cents) corresponding to the share premium amount of MRPS to be redeemed;
- an amount of USD 16,700 (sixteen thousand seven hundred United States Dollars) corresponding to the legal reserve amount of the MRPS to be redeemed; and
- an amount of USD 167,000 (one hundred sixty-seven thousand United States Dollars) corresponding to the reimbursement of the special reserve of MRPS.

It was noted that an interim statement of accounts, as prepared by the board of managers of the Company dated 16 December 2013 (the "Interim Statement of Accounts") shows the existence of sufficient distributable funds for the Redemption of Ordinary Shares and the Redemption of MRPS and notably satisfies the Redemption Price.

It is resolved to approve the Interim Statement of Accounts and that the Redemption Price is paid to the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved, in accordance with the provisions of article 11.2 of the Company's articles of association and the resolutions above, to cancel the MRPS with immediate effect, further to the Redemption of MRPS by the Company as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the MRPS, the Company's share capital shall be decreased by an amount of USD 176,000 (one hundred seventy-six thousand United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 3,712,000 (three million seven hundred and twelve thousand United States Dollars) to USD 3,536,000 (three million five hundred and thirty-six thousand United States Dollars).

It is also resolved in order to settle the Repayment to (i) reimburse to the Sole Shareholder the share premium of the Company by an amount of USD 16,605,369.94 (sixteen million six hundred five thousand three hundred sixty-nine United States Dollars and ninety-four Cents) (ii) reimburse the special reserve of MRPS by an amount of USD 167,000 (one hundred sixty-seven thousand United States Dollars) and (iii) decrease the legal reserve of the Company by an amount of USD 17,600 (seventeen thousand six hundred United States Dollars).

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 8. of the articles of association of the Company to read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at USD 3,536,000 (three million five hundred and thirty-six thousand United States Dollars) divided into (i) 62 (sixty-two) ordinary shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "Ordinary Shares") and (ii) 3,474 (three thousand four hundred and seventy-four) mandatory redeemable preferred limited shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "MRPS" and/or the "Preferred Shares"), divided into the following classes: (i) 78 (seventyeight) B MRPS, (ii) 156 (one hundred and fifty-six) E MRPS (iii) 792 (seven hundred and ninety-two) F MRPS, and (iv) 2,448 (two thousand four hundred and forty-eight) G MRPS."

Fifth resolution:

It is resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Repayment to the Sole Shareholder and in particular the form of the Repayment and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède

L'an deux mille treize, le seizième jour de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Teslin Holdings Inc., une société régie par les lois de la Province de "British Columbia" et ayant son siège social sis au 200, 10991 Shellbridge Way, Richmond, BC, V6X 3C6, Canada (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. - La partie comparante est l'associé unique de «Robson S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée par acte notarié dressé par Me

Francis Kessler, précité, le 10 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 2142 daté du 13 septembre 2011 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.698 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié dressé par Me Francis Kessler, précité, le 14 décembre 2012, publié au Mémorial C le 1^{er} mars 2013, numéro 516.

II. - Que les 71 (soixante-et-onze) parts sociales ordinaires et les 3.641 (trois mille six cent quarante-et-une) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de la Société, toutes d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux droits de convocation;

2. Rachat par la Société d'un nombre global de 9 (neuf) parts sociales ordinaires et 167 (cent soixante-sept) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables («MRPS») composé de 4 (quatre) MRPS de classe A, 1 (un) MRPS de classe B, 10 (dix) MRPS de classe C, 78 (soixante-dix-huit) MRPS de classe D et 2 (deux) MRPS de classe E et 72 (soixante-douze) MRPS de classe G, ayant chacune une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) et actuellement détenues par l'associé unique de la Société;

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant global de 176.000 USD (cent soixante-seize mille Dollars Américains) afin de le réduire de son montant actuel de 3.712.000 USD (trois millions sept cent douze mille Dollars Américains) à 3.536.000 USD (trois millions cinq cent trente-six mille Dollars américains) par l'annulation de 9 (neuf) parts sociales ordinaires et 167 (cent soixante-sept) MRPS, chacune ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains), le remboursement de la prime d'émission de la Société par un montant de 16.605.369,94 USD (seize millions six cent cinq mille trois cent soixante-neuf Dollars Américains et quatre-vingt-quatorze Cents), le remboursement de la réserve spéciale de MRPS d'un montant de 167.000 USD (cent soixante-sept mille Dollars Américains) et la réduction de la réserve légale de la Société d'un montant de 17.600 USD (dix-sept mille six cents Dollars Américains);

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société;

5. Délégation au conseil de gérance de la Société du pouvoir de déterminer les modalités du repaiement du montant dû à l'associé unique de la Société suite à la résolution 3. ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique (i) renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée, (ii) reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, (iii) considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, (iv) accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Il est en outre décidé que l'Associé Unique renonce à tout droit de notification préalable concernant la procédure de rachat telle que détaillée à l'article 11.5 des statuts de la Société.

Deuxième résolution:

Il est décidé que la Société rachète un nombre global de 9 (neuf) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") chacune ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) (les "Parts Sociales Ordinaires Rachetées") et 167 (cent soixante-sept) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables («MRPS»), chacune ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) (les «MRPS Rachetées») à l'Associé Unique (le «Rachat des MRPS»), comme suit:

- 4 (quatre) MRPS de classe A pour une valeur nominale globale de 4.000 USD (quatre mille Dollars Américains);
- 1 (un) MRPS de classe B pour une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains);
- 10 (dix) MRPS de classe C pour une valeur nominale globale de 10.000 USD (dix mille Dollars Américains);
- 78 (soixante-dix-huit) MRPS de classe D pour une valeur nominale globale de 78.000 USD (soixante-dix-huit mille Dollars Américains);
- 2 (deux) MRPS de classe E pour une valeur nominale globale de 2.000 USD (deux mille Dollars Américains); et
- 72 (soixante-douze) MRPS de classe G pour une valeur nominale globale de 72.000 USD (soixante-douze mille Dollars Américains).

Le Rachat des MRPS est effectué à un prix de rachat global s'élevant à 16.965.969,94 USD (seize millions neuf cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-neuf Dollars Américains et quatre-vingt-quatorze Cents) (le «Prix de Rachat») calculé conformément à l'article 11.4 des statuts de la Société et qui sera réglé comme suit (le «Repaiement»):

- un montant de 9.000 USD (neuf mille Dollars Américains) correspondant à la valeur nominale globale des Parts Sociales Ordinaires Rachetées;
- un montant de 494.903,07 USD (quatre cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent trois Dollars Américains et sept Cents) correspondant au montant de prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetées;
- un montant de 900 USD (neuf cents Dollars Américains) correspondant au montant de réserve légale des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetées;
- un montant de 167.000 USD (cent soixante-sept mille Dollars Américains) correspondant à la valeur nominale globale des MRPS Rachetées;
- un montant de 16.110.466,87 USD (seize millions cent dix mille quatre cent soixante-six Dollars Américains et quatre-vingt-sept Cents) correspondant au montant de prime d'émission des MRPS devant être rachetées;
- un montant de 16.700 USD (seize mille sept cents Dollars Américains) correspondant au montant de réserve légale des MRPS devant être rachetées; et
- un montant de 167.000 USD (cent soixante-sept mille Dollars Américains) correspondant au remboursement de réserve spéciale des MRPS.

Il est noté que les comptes intérimaires, tels que préparés par le conseil de gérance de la Société en date du 16 décembre 2013 (les «Comptes Intérimaires») démontrent l'existence de fonds distribuables suffisants pour le Rachat des Parts Sociales Ordinaires et le Rachat des MRPS et notamment satisfait le Prix de Rachat.

Il est décidé d'approuver les Comptes Intérimaires et que le Prix de Rachat soit payé à l'Associé Unique.

Troisième résolution:

Il est décidé, conformément aux dispositions de l'article 11.2 des statuts de la Société et aux résolutions ci-dessus, d'annuler les MRPS avec effet immédiat, suite au Rachat des MRPS par la Société tel que décrit ci-dessus.

Il résulte de l'annulation des MRPS mentionnée ci-dessus, que le capital social de la Société sera réduit d'un montant de 176.000 USD (cent soixante-seize mille Dollars Américains) afin de le réduire de son montant actuel de 3.712.000 USD (trois millions sept cent douze mille Dollars Américains) à 3.536.000 USD (trois millions cinq cent trente-six mille Dollars Américains).

Il est également décidé, afin de régler le Repaiement, de (i) rembourser à l'Associé Unique la prime d'émission de la Société d'un montant de 16.605.369,94 USD (seize millions six cent cinq mille trois cent soixante-neuf Dollars Américains et quatre-vingt-quatorze Cents), (ii) rembourser la réserve spéciale de MRPS d'un montant de 167.000 USD (cent soixante-sept mille Dollars Américains) et (iii) réduire la réserve légale de la Société d'un montant de 17.600 USD (dix-sept mille six cents Dollars américains).

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à 3.536.000 USD (trois millions cinq cent trente-six mille Dollars Américains), divisé en (i) 62 (soixante-deux) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) 3.474 (trois mille quatre cent soixante-quatorze) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) (les «MRPS» et/ou les «Parts Sociales Préférentielles»), divisées dans les classes suivantes: (i) 78 (soixante-dix-huit) MRPS B, (ii) 156 (cent cinquante-six) MRPS E, (iii) 792 (sept cent quatre-vingt-douze) MRPS F, et (iv) 2.448 (deux mille quatre cent quarante-huit) MRPS G.»

Cinquième résolution:

Il est décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités pratiques du Repaiement à l'Associé Unique et en particulier la forme du Repaiement et (ii) de prendre toute mesure requise devant être prise ou de prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute mesure qui paraissent nécessaires et appropriés au nom et pour le compte de la Société en rapport avec le Repaiement.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17255. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014033116/267.

(140036827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Ares ECSF II North S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.500.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 184.859.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

Ares European Credit Strategies Fund II (B), L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, whose principal place of business is located at P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Audrey Cubizolles, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares in Ares ECSF II North S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated on 20 December 2013 pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(i) Waiver of the convening notices;

(ii) Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 2,488,000 (two million four hundred and eighty-eight thousand British pounds), in order to bring the share capital from its present amount of GBP 12,000 (twelve thousand British pounds) to GBP 2,500,000 (two million and five hundred thousand British pounds) by way of the issuance of 2,488,000 (two million four hundred and eighty-eight thousand) new shares with a par value of GBP 1 (one British pound) each (together, the New Shares);

(iii) Subscription to and payment in full, by the Sole Shareholder, of the New Shares;

(iv) Change of the financial year of the Company so that it shall run from 1 July of each year to 30 June of the following year;

(v) Amendment of articles 5.1 and 13.1 of the articles of association of the Company (the Articles), to reflect the above changes;

(vi) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

(vii) Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives any and all convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of GBP 2,488,000 (two million four hundred and eighty-eight thousand British pounds) in order to bring the share capital from its present amount of GBP 12,000 (twelve thousand British pounds) to GBP 2,500,000 (two million and five hundred thousand British pounds) by way of the issuance of the New Shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by way of a cash contribution in an amount of GBP 2,488,000 (two million four hundred and eighty-eight thousand British pounds) (the Contribution).

The value of the Contribution of GBP 2,488,000 (two million four hundred and eighty-eight thousand British pounds) shall be allocated to the share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contribution on the Company's bank account.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company so that it shall run from 1 July of each year to 30 June of the following year.

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves that the financial year that started on 1 January 2014 shall end on 30 June 2014.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at two million five hundred thousand British pounds (GBP 2,500,000.-) represented by two million five hundred thousand (2,500,000.-) shares (collectively the Shares, and individually the Share) with a par value of one British pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

The Sole Shareholder resolves to amend article 13.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **13.1.** The financial year of the Company shall begin on the first of July of each year and end on the thirtieth of June of the following year."

Fifth resolution

The Sole Shareholder hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith in order to reflect the above-mentioned changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier,
par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

COMPARAÎT:

Ares European Credit Strategies Fund II (B), L.P., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104 (l'Associé Unique), représentée

par Audrey Cubizolles, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de l'intégralité des parts sociales d'Ares ECSF II North S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 20 décembre 2013 selon un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, cet acte n'ayant pas encore été publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société selon les dispositions de l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(i) renonciation aux formalités de convocation;

(ii) augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 2.488.000 (deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille livres Sterling) afin de porter le capital social de son montant actuel de GBP 12.000 (douze mille livres Sterling) au montant de GBP 2.500.000 (deux millions cinq cent mille livres Sterling) par l'émission de 2.488.000 (deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre Sterling) chacune;

(iii) souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique;

(iv) changement de l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence le 1^{er} juillet de chaque année et se clôture le 30 juin de l'année suivante;

(v) modification des articles 5.1 et 13.1 des statuts de la Société (les Statuts), sans modification de l'objet social de la Société, afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus et le fait que la Société ne pourra avoir qu'un associé;

(vi) modification du registre des associés afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus au capital social de la Société, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(vii) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 2.488.000 (deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille livres Sterling) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille livres Sterling (GBP 12.000) au montant de GBP 2.500.000 (deux millions cinq cent mille livres Sterling) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de GBP 2.488.000 (deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille livres Sterling) (l'Apport).

La valeur de l'Apport de GBP 2.488.000 (deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille livres Sterling) sera allouée au compte capital social de la Société pour le paiement des Nouvelles Parts Sociales.

La valeur de l'Apport est attestée par un certificat de blocage confirmant que la disponibilité du montant de l'Apport sur un compte bancaire ouvert au nom de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commencera dorénavant le 1^{er} juillet de chaque année et se clôturera le 30 juin de l'année suivante.

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide que l'année sociale commencée le 1^{er} janvier 2014 se terminera le 30 juin 2014.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille livres Sterling (GBP 2.500.000,-), représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13.1 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" **13.1.** L'exercice social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin l'année suivante."

Cinquième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Cubizolles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 février 2014. Relation: EAC/2014/1789. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014032659/176.

(140036833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Aberdeen Global II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.363.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders of ABERDEEN GLOBAL II (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated in Luxembourg by notarial deed on 18th February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") in 2008, number 530, page 25 394.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 24 June 2011, published in the Mémorial number 1634 of 21 July 2011.

The meeting was opened by Soraya Hashimzai, employee, professionally residing at 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, as chairman.

The chairman appointed as secretary Charlie Macrae, employee, professionally residing at 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Fatima Si Larbi, employee, professionally residing at 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda
Sole resolution*

Approval of the following amendment of the articles of incorporation of the Company (the “Articles”) as detailed below:

1. Amendment of Article 3 of the Articles in order to remove the reference to the former Law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment so that Article 3 reads as follows:

“The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities, money market instruments and other permitted assets to an undertaking for collective investment under Part I of the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the “Law”) with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolios.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by Part I of the Law.

The Company qualifies as an undertaking for collective investment in transferable securities (“UCITS”).”

2. Amendment of the tenth paragraph of Article 15 of the Articles in order to remove the reference to “As from 1st July 2011”.

3. Deletion of Article 17 of the Articles and replacement with the following new Article 17 to clarify the indemnity that is provided by the Company to each of the directors and officers of the Company:

“Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been a director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against any liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such director or officer and against amount paid or incurred by him in the settlement thereof.

The words “claim”, “actions”, “suit”, or “proceeding”, shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or other including appeals), actual or threatened, and the words “liability” and “expenses” shall include, without limitation, attorney’s fees, costs, judgments, amounts paid in settlement, fines, penalties and other liabilities.

No indemnification shall be provided hereunder to a director or officer:

A.- against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

B.- with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated not have acted in good faith and in the reasonable belief that his action was in the best interests of the Company;

C.- in the event of a settlement, unless there has been a determination that such director or officer did not engage in willful misfeasance, bad faith, negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office:

1) by a court or other body approving the settlement; or

2) by vote of two thirds (2/3) of those members of the board of directors of the Company constituting at least a majority of such Board who are not themselves involved in the claim, action, suit or proceeding; or

3) by written opinion of independent counsel.

The right of indemnification herein provided may be insured against by policies maintained by the Company, shall be severable, shall not affect any other rights to which any director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel other than directors and officers may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and presentation of a defence to any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article may be advanced by the Company, prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.”

II. That the first extraordinary general meeting convened for 21st November 2013 could not validly deliberate and vote the proposed agenda due to lack of quorum.

III. That the present meeting was convened by notices containing the agenda of the meeting published in the Luxembourgish *Wort* and *Le Quotidien* on 22 November 2013 and 2 December 2013 and in various other newspapers in different jurisdictions and by notices containing the agenda sent by mail on 11 November 2013 to all registered shareholders at their address indicated in the register of shareholders of the Company.

IV. That the present meeting was also convened by notices containing the agenda of the meeting published in the *Mémorial*, on 28 November 2013 and 2 December 2013.

V. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, as well as the proxies, will remain annexed to the present deed.

VI. That the items on the agenda of the meeting do not require a quorum and they will be approved if accepted by a majority of two thirds of the votes cast.

VII. The undersigned notary informed the appearers of the fact, that the present extraordinary general meeting has not been convened pursuant to the dispositions of Article 67-1 (2) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

VIII. The meeting after deliberation, stated that the non-respect of the period of fifteen (15) days between the publications and the date of this extraordinary general meeting, was the result of a mistake and resolved sovereignly to examine the agenda and to pass the following resolutions.

After deliberation, the meeting resolves as follows:

Sole resolution

The meeting resolves by 340,523,039 votes in favour and 0 votes against to amend the Articles as detailed below:

- Amendment of Article 3 of the Articles so as to read as follows:

“The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities, money market instruments and other permitted assets to an undertaking for collective investment under Part I of the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "Law") with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolios.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by Part I of the Law.

The Company qualifies as an undertaking for collective investment in transferable securities (“UCITS”).”

- Amendment of the tenth paragraph of Article 15 of the Articles so as to read as follows:

“Under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the board of directors may, at any time it deems appropriate and to the widest extent permitted by applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in the sales documents of the Company, (i) create any Fund qualifying either as a feeder UCITS or as a master UCITS, (ii) convert any existing Fund into a feeder UCITS or (iii) change the master UCITS of any of its feeder UCITS Funds.”

- Amendment of Article 17 of the Articles so as to read as follows:

“Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been a director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against any liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such director or officer and against amount paid or incurred by him in the settlement thereof.

The words “claim”, “actions”, “suit”, or “proceeding”, shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or other including appeals), actual or threatened, and the words “liability” and “expenses” shall include, without limitation, attorney’s fees, costs, judgments, amounts paid in settlement, fines, penalties and other liabilities.

No indemnification shall be provided hereunder to a director or officer:

A.- against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

B.- with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated not have acted in good faith and in the reasonable belief that his action was in the best interests of the Company;

C.- in the event of a settlement, unless there has been a determination that such director or officer did not engage in willful misfeasance, bad faith, negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office:

1) by a court or other body approving the settlement; or

2) by vote of two thirds (2/3) of those members of the board of directors of the Company constituting at least a majority of such Board who are not themselves involved in the claim, action, suit or proceeding; or

3) by written opinion of independent counsel.

The right of indemnification herein provided may be insured against by policies maintained by the Company, shall be severable, shall not affect any other rights to which any director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel other than directors and officers may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and presentation of a defence to any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article may be advanced by the Company, prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.”

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English; on request of the appearing persons.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English only.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day aforementioned.

And after reading of these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: S. HASHIMZAI, C. MACRAE, F. SI LARBI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60494. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014032666/147.

(140037187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Kamfe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.734.

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Kamfe Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.734 (la Société). La Société a été constituée le 16 janvier 2013 suivant un acte de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 261, page 12492 du 4 février 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

Monsieur Engin Yörük, entrepreneur, né le 19 août 1950 à Istanbul (Turquie), de nationalité turque, demeurant au 40, Avenue de la Grande Armée, 75017 Paris, France (l'Actionnaire Unique),

ici représenté par Maître Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Actionnaire Unique détient les quatorze mille (14.000) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatorze millions d'euros (EUR 14.000.000) représenté par quatorze mille (14.000) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, à seize millions cinq cent mille euros (EUR 16.500.000), par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) nouvelles actions de la Société, dont mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles actions de classe A, cent soixante-dix-huit (178) nouvelles actions de classe B, cent soixante-dix-huit (178) nouvelles actions de classe C, cent soixante-dix-huit (178) nouvelles actions de classe D, cent soixante-dix-huit (178) nouvelles actions de classe E, cent soixante-dix-huit (178) nouvelles actions de classe F, quatre-vingt-dix (90) nouvelles actions de classe G, quatre-vingt-dix (90) nouvelles actions de classe H, quatre-vingt-dix (90) nouvelles actions de classe I et quatre-vingt-dix (90) nouvelles actions de classe J;

3. souscription aux nouvelles actions et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

4. modification de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital telle que mentionnée ci-dessus;

5. modification du registre des actions de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société et à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société; et

6. divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatorze millions d'euros (EUR 14.000.000) représenté par quatorze mille (14.000) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, à seize millions cinq cent mille euros (EUR 16.500.000), par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) nouvelles actions de la Société, dont mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles actions de classe A, cent soixante-dix-huit (178) nouvelles actions de classe B, cent soixante-dix-huit (178) nouvelles actions de classe C, cent soixante-dix-huit (178) nouvelles actions de classe D, cent soixante-dix-huit (178) nouvelles actions de classe E, cent soixante-dix-huit (178) nouvelles actions de classe F, quatre-vingt-dix (90) nouvelles actions de classe G, quatre-vingt-dix (90) nouvelles actions de classe H, quatre-vingt-dix (90) nouvelles actions de classe I et quatre-vingt-dix (90) nouvelles actions de classe J.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social:

Souscription et libération

L'Actionnaire unique, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux deux mille cinq cents (2.500) actions nouvellement émises par la Société, dont mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles actions de classe A, cent soixante-dix-huit (178) nouvelles actions de classe B, cent soixante-dix-huit (178) nouvelles actions de classe C, cent soixante-dix-huit (178) nouvelles actions de classe D, cent soixante-dix-huit (178) nouvelles actions de classe E, cent soixante-dix-huit (178) nouvelles actions de classe F, quatre-vingt-dix (90) nouvelles actions de classe G, quatre-vingt-dix (90) nouvelles actions de classe H, quatre-vingt-dix (90) nouvelles actions de classe I et quatre-vingt-dix (90) nouvelles actions de classe J, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance que l'Actionnaire Unique détient à l'encontre de la Société (l'Apport).

L'Apport est évalué à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000). Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport sur l'apport en nature susmentionné a été établi le 30 décembre 2013 par Interaudit S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, membre de «l'Institut des Réviseurs d'Entreprises» et autorisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), ayant son siège social au 119, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, lequel rapport restera annexé à cet acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

La conclusion du rapport est la suivante:

«sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie»

La valeur totale de l'Apport de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000), correspondant à la valeur nominale totale des deux mille cinq cents (2.500) actions nouvellement émises, a été allouée au capital social de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

“ **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à seize millions cinq cent mille euros (EUR 16.500.000) représenté par seize mille cinq cents (16.500) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Ces actions se divisent comme suit:

- (i) 8.250 (huit mille deux cent cinquante) actions de classe A;
- (ii) 1.178 (mille cent soixante-dix-huit) actions de classe B;
- (iii) 1.178 (mille cent soixante-dix-huit) actions de classe C;
- (iv) 1.178 (mille cent soixante-dix-huit) actions de classe D;
- (v) 1.178 (mille cent soixante-dix-huit) actions de classe E;
- (vi) 1.178 (mille cent soixante-dix-huit) actions de classe F;
- (vii) 590 (cinq cent quatre-vingt-dix) actions de classe G;
- (viii) 590 (cinq cent quatre-vingt-dix) actions de classe H;

(ix) 590 (cinq cent quatre-vingt-dix) actions de classe I; et

(x) 590 (cinq cent quatre-vingt-dix) actions de classe J.

Toute référence faite aux «actions» ci-après devra être formulée en tant que référence à la Classe d'actions A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H et/ou I et/ou J, dépendant du contexte."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de *Stibbe Avocats à Luxembourg*, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des Actionnaires de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille Euros (EUR 3.000.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2014. Relation: LAC/2014/984. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014032961/120.

(140036948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

BBA Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.051.200,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.849.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BBA Luxembourg Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 84440 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "BBA Aviation S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159849, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg dated 16 March 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "Mémorial"), number 1237, dated 8 June 2011 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, dated 21 December 2012, published in the *Mémorial* number 171 dated 24 January 2013.

II.- That the 4,046,700 (Four Million Forty-Six Thousand Seven Hundred) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 4,500 (Four Thousand Five Hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 4,046,700 (Four Million Forty-Six Thousand Seven Hundred United States Dollars) to USD 4,051,200 (Four Million Fifty-One Thousand Two Hundred United States Dollars) by the issue of 4,500 (Four Thousand Five Hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 40,500 (Forty Thousand Five Hundred United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by BBA Luxembourg Investments S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 4,500 (Four Thousand Five Hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 4,046,700 (Four Million Forty-Six Thousand Seven Hundred United States Dollars) to USD 4,051,200 (Four Million Fifty-One Thousand Two Hundred United States Dollars) by the issuance of 4,500 (Four Thousand Five Hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 40,500 (Forty Thousand Five Hundred United States Dollars) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description and valuation

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of 450 (Four Hundred Fifty) shares with a nominal value of USD 100 (One Hundred United States Dollars) each, in BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155587 for an aggregate amount of USD 45,000 (Forty-Five Thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 6 December 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Daniel Vincent MARCINIK, manager, professionally residing at 7, Tallowood Lane, USA - MA 01913 Amesbury, United States of America;

b) Tony WHITEMAN, manager, professionally residing at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duchy of Luxembourg; and

c) Michael LANGE, manager, professionally residing at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions, expressly agree with the description of the Contributions, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- BBA Luxembourg Investments S.à r.l.: 4,051,200 (Four Million Fifty-One Thousand Two Hundred) shares.

The notary acts that the 4,051,200 (Four Million Fifty-One Thousand Two Hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 paragraph 1 of the Company's articles of association so that it reads as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 4,051,200 (Four Million Fifty-One Thousand Two Hundred United States Dollars), represented by 4,051,200 (Four Million Fifty-One Thousand Two Hundred) shares with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de décembre.

Par devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BBA Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84440 (l'«Associé Unique»).

Ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant sa résidence professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée “ne varietur” par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La partie comparante est l'Associé Unique de “BBA Aviation S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159849, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le “Mémorial”), numéro 1237, en date du 8 juin 2011 (la “Société”). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du notaire soussigné en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial numéro 171, en date du 24 janvier 2013.

II. Que les 4.046.700 (quatre millions quarante-six mille sept cents) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4.500 USD (quatre mille cinq cents Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 4.046.700 USD (quatre millions quarante-six mille sept cents Dollars Américains) à 4.051.200 USD (quatre millions cinquante-et-un mille deux cents Dollars Américains) par l'émission de 4.500 (quatre mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission de 40.500 USD (quarante mille cinq cents Dollars Américains), l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par BBA Luxembourg Investments S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la société;

5. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4.500 USD (quatre mille cinq cents Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 4.046.700 USD (quatre millions quarante-six mille sept cents Dollars Américains) à 4.051.200 USD (quatre millions cinquante-et-un mille deux cents Dollars Américains) par l'émission de 4.500 (quatre mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 40.500 USD (quarante mille cinq cents Dollars Américains) (la «Prime d'Émission»), le tout étant payé intégralement par la voie d'un apport en nature de l'Associé Unique (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime D'émission par voie d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, lequel déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est soumise au paiement de la Prime d'Émission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Émission ont été entièrement payées par l'Associé Unique par voie d'un apport en nature, comme décrit ci-dessous.

Description et Évaluation

L'Apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Émission, est composé de 450 (quatre cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars Américains) chacune, détenues dans le capital social de BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155587, d'un montant global de 45.000 USD (quarante-cinq mille Dollars Américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport en date du 6 décembre 2013, qui restera annexée à ce présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence des apports

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Sont ensuite intervenus:

d) Daniel Vincent MARCINIK, gérant, résidant professionnellement à 7, Tallowood Lane, USA - MA 01913 Amesbury, Etats-Unis d'Amérique;

e) Tony WHITEMAN, gérant, résidant professionnellement à 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg; et

f) Michael LANGE, gérant, résidant professionnellement à 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

tous sont représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport en nature, acceptent expressément la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:
- BBA Luxembourg Investments S.à r.l.: 4.051.200 (quatre millions cinquante-et-un mille deux cents) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 4.051.200 (quatre millions cinquante-et-un mille deux cents) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 4.051.200 USD (quatre millions cinquante-et-un mille deux cents Dollars Américains), représenté par 4.051.200 (quatre millions cinquante-et-un mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification n'est faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16572. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014032702/230.

(140037281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Cooper Holdings II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 661.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.004.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Cooper Holdings, L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and being registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number MC72431, acting through its general partner Cooper Holdings GenPar Ltd which has its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and which is registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number MC280532,

represented by Me Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 30 December 2013 which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the shares in "Cooper Holdings II, S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 11 October 2013 by deed of the undersigned notary, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3070, of 4 December 2013, with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 181.004. The articles of association of the Company have never been amended since the Company's incorporation.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all eleven thousand (11,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

Increase of the issued share capital of the Company by an amount of six hundred fifty thousand Pound Sterling (£ 650,000) to an amount of six hundred sixty-one thousand Pound Sterling (£ 661,000) by the issue of sixty-five million (65,000,000) shares, each of a nominal value of one pence (£ 0.01) (the "New Shares"), for a total subscription price of one million two hundred ninety-nine thousand seven hundred ninety-three Pound Sterling (£ 1,299,793); subscription to the New Shares by way of a contribution in kind consisting in a claim held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution in Kind"); acknowledgement of the report of the board of managers on the valuation of the Contribution in Kind; approval of the valuation of the Contribution in Kind and issue of the New Shares; allocation of an amount equal to the nominal value of one pence (£ 0.01) per share to the issued share capital, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium; consequential amendment of article 5 first paragraph so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at six hundred and sixty-one thousand British Pound Sterling (£ 661,000) divided into sixty-six million one hundred thousand (66,100,000) shares with a nominal value of one British Pound Sterling pence (£ 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders."

After the foregoing was approved, the following resolutions were passed.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of six hundred fifty thousand Pound Sterling (£ 650,000) to an amount of six hundred sixty-one thousand Pound Sterling (£ 661,000) by the issue of sixty-five million (65,000,000) shares, each of a nominal value of one pence (£ 0.01) for an aggregate issue and subscription price of one million two hundred ninety-nine thousand seven hundred ninety-three Pound Sterling (£ 1,299,793).

Thereupon the Sole Shareholder has subscribed and fully paid the New Shares by way of the Contribution in Kind which consists in a claim of a total aggregate amount of one million two hundred ninety-nine thousand seven hundred ninety-three held by the Sole Shareholder against the Company.

The Contribution in Kind has been further described and valued by the board of managers of the Company pursuant to a valuation report. The conclusion of said report reads as follows:

"In view of the above, the Board believes that the value of the Contribution in Kind amounts to GBP 1,299,793 and is at least equal to the total subscription price of GBP 1,299,793 of the New Shares (nominal value, legal reserve and premium) to be issued by the Company in consideration thereof".

It is resolved to value the Contribution in Kind at one million two hundred ninety-nine thousand seven hundred ninety-three and to approve the valuation of the Contribution in Kind.

Evidence of the Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved that:

- an amount equal to the nominal value of one pence (£ 0.01) per share of the newly issued shares shall be allocated to the share capital of the Company, amounting to £ 650,000;
- an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve, amounting to £ 66,100; and
- and the balance to the freely available share premium, amounting to £ 583,693.

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's articles of association as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at Euro 3,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Cooper Holdings, L.P., une société de type Limited Partnership constituée conformément aux lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, et enregistrée auprès du Registrar of Companies in the Cayman Islands sous le numéro MC72431, agissant par son General Partner Cooper Holdings GenPar Ltd, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, et étant enregistré auprès du Registrar of Companies in the Cayman Islands sous le numéro MC280532,

représentée par Me Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 30 décembre 2013, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'intégralité des parts sociales de «Cooper Holdings II, S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg le 11 octobre 2013 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3070, du 4 décembre 2013, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.004. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des onze mille (11.000) parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions puissent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de six cent cinquante mille livres sterling (650.000 £) pour atteindre un montant de six cent soixante et un mille livres sterling (661.000 £) par l'émission de soixante-cinq millions (65.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription d'un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-treize livres sterling (1.299.793 £); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par voie d'un apport en nature d'une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'«Apport en Nature»); prise de connaissance du rapport du conseil de gérance sur l'évaluation de l'Apport en Nature; approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature et émission des Nouvelles Parts Sociales; allocation d'un montant égal à la valeur nominale d'un penny (0,01 £) par part sociale au capital social émis, d'un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et du solde à la prime d'émission librement disponible; modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé six cent soixante et un mille livres sterling (661.000 £) représenté par soixante-six millions cent mille (66.100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales par résolution de ses associés.»

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été adoptée:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de six cent cinquante mille livres sterling (650.000 £) pour atteindre un montant de six cent soixante et un mille livres sterling (661.000 £) par l'émission de soixante-cinq millions (65.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune, pour un prix total de souscription et d'émission d'un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-treize livres sterling (1.299.793 £).

À la suite de quoi l'Associé Unique a souscrit et entièrement libéré les Nouvelles Parts Sociales par voie de l'Apport en Nature consistant en une créance d'un montant total d'un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-treize livres sterling (1.299.793 £) détenue par l'Associé Unique contre la Société.

L'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société dont la conclusion est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature équivaut à 1.299.793 £ et est au moins égale au prix de souscription total de 1.299.793 £ des Nouvelles Parts Sociales (valeur nominale, réserve légale et prime) devant être émises par la Société en contrepartie de l'apport»

Il a été décidé d'évaluer l'Apport en Nature à un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-treize livres sterling (1.299.793 £) et d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature.

Preuve de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer:

- un montant égal à la valeur nominale d'un penny (0,01 £) par part sociale des nouvelles parts sociales émises au capital social émis de la Société, équivalant à la somme de 650.000 £
- un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale, équivalant à la somme de 66.100 £
- et du solde à la prime d'émission librement disponible, équivalant à la somme de 583.693 £.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont estimés à EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. KAUFFMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2014. Relation: LAC/2014/990. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014032737/153.

(140037225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

European Credit Y S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.671.

A l'attention du Conseil de Gérance

Par la présente, je vous informe de ma démission en qualité de gérant de la structure European Credit Y S.à.r.l. avec effet au 28 février 2014.

Le 6 mars 2014.

Brian Grabenstein.

Référence de publication: 2014035296/11.

(140039882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

F2i ESE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.606.

1. Mme Katia CAMBON a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.

2. M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour F2i ESE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014035330/13.

(140040366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.